



Nouvelles Mesures suite à la publication du Décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020

Rappel : Le virus SARS-CoV2 (Covid-19) est toujours actif sur le territoire, la plus grande vigilance et le respect des mesures barrières restent toujours de vigueur. Les récents clusters découverts sur le territoire français, ainsi que l'augmentation en certaines régions du taux de contamination (RO), doivent maintenir chacun en alerte et dans une attitude de responsabilité partagée.

Par ailleurs, suite à la publication du décret au Journal Officiel en date du 18 juillet 2020, confirmant l'obligation du port du masque en lieux clos notamment pour les Administrations, nous vous demandons de faire respecter le port du masque pour toutes personnes âgées de plus de 11 ans dans :

- Les lieux de culte (églises, chapelles, oratoires), quelle que soit la célébration (messe dominicale ou en semaine, mariage, funérailles, baptême) ou le temps de prière.
- A la tribune des églises lorsqu'elle est occupée par une chorale.
- Dans les accueils paroissiaux ou l'accueil de l'évêché.
- Dans les salles paroissiales, qu'elles soient le lieu de réunion diverses ou de rencontres familiales ou associatives si elles sont louées (réunions, repas, etc.).

Conjointement, l'ensemble de ces lieux doit continuer à pouvoir disposer pour chaque personne de gel hydroalcoolique, veillant à ce que chacune d'elle y pénétrant se désinfecte les mains, ainsi qu'une aération suffisante et continue. De même, la distanciation physique d'1 mètre entre chaque personne (exceptée pour les familles composant un même foyer, dans la limite de 10 personnes) reste de vigueur. Enfin, les consignes déjà publiées dans le cadre de la lutte contre la pandémie doivent restées affichées dans les divers lieux.

Le port du masque, sans être obligatoire, est vivement conseillé pour des célébrations en plein air. Les organisateurs n'oublieront pas d'annoncer publiquement l'obligation de respecter la distanciation sociale d'1 mètre.

Les consignes déjà données précédemment relatives au(x) prêtre(s) célébrant(s) restent inchangées.

A toutes fins utiles, nous vous transmettons la nouvelle affiche proposée par le gouvernement sur le port obligatoire du masque.

Merci pour votre attention et votre vigilance. Ensemble, aidons-nous à être responsables les uns des autres.

COVID-19

**ICI, LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus**